

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier relatif au renouvellement d'une canalisation d'assainissement de diamètre 500 mm située rue Victor Hugo à Oullins.

L'opération s'inscrit dans une logique de requalification de la rue Victor Hugo en coordination avec les travaux de voirie programmés pour l'an 2000.

Le montant global de l'opération s'élève à 650 000 F HT.

- montant total HT	650 000 F
- TVA 20,60 %	133 900 F
- montant total TTC	783 900 F

Elle comprendrait la réalisation de :

- 196 mètres d'égout unitaire de diamètre 500 mm série 135 A,
- la construction des ouvrages annexes induits (15 branchements d'immeubles riverains, 5 cheminées de visite, etc.),
- la démolition de l'ancien réseau unitaire obsolète et comportant de nombreuses anomalies (fissures, cavités etc.).

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 21 décembre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - budget primitif - exercice 1999 - compte 238 510 - fonction 2 222 - opération 0122 002 926.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,